

Philippe SEGRESTAN introduit : « Les activités physiques et l'animation aux Ceméa »

2^{ème} partie : quelques points de repères pour l'animation des APS

Organiser, favoriser, accompagner la mise en activité des publics est la forme d'action principale des animateurs. C'est par et grâce à cette mise en activité des publics que les animateurs poursuivent les finalités de leur métier : autonomisation, socialisation, citoyenneté, culture... . Souvent inscrites dans une logique de projet, ces pratiques d'activité sont le support de la relation de l'animateur avec son public ainsi que des participants entre eux. C'est pourquoi il est indispensable que les animateurs soient capables de choisir et d'animer eux-mêmes une palette d'activités.

Disons-le d'entrée, c'est une question de survie pour les animateurs : soit ils seront capables de faire vivre des activités adaptées à leur public, soit leur profession se diluera dans une succession de fonctions d'accueil, de relation, de garde, d'information, de surveillance...

Le but de cet article est de montrer la diversité des possibilités d'action pour les animateurs. Pour peu qu'ils s'en emparent, les jeux, les sports et les activités de plein air seront disponibles pour les projets des animateurs et de leurs publics.

Les APS : une famille historique aujourd'hui délaissée

Est-il possible d'imaginer l'éducation populaire et l'animation sans les activités physiques? Les auberges de jeunesse du front populaire, sans sac à dos et sans randonnée ? L'essor des patronages et colonies de vacances de l'après guerre sans grands jeux et cure de santé ? L'âge d'or MJC, sans l'expression corporelle, le canoë, la spéléo ? Les services Enfance et Jeunesse des années 70, sans les écoles de sport ? Le virage des années 80 sans les tournois de foot-cité, les VVV¹ et les J-sport.² Toujours présentes, souvent emblématiques, les activités physiques et sportives ont accompagné le développement de l'animation. Plus encore, l'animation a souvent contribué à inventer des manières de pratiquer différentes des modèles de l'éducation physique et des pratiques compétitives officielles. Ainsi, les pratiques dites de sport de loisir qui sont aujourd'hui dominantes trouvent sans aucun doute leur origine dans l'animation.

Aujourd'hui, nous constatons une évolution sournoise et dangereuse qu'il nous faut combattre. Les activités physiques sont toujours présentes dans les offres d'animation mais elles sont de moins en moins maîtrisées et mises en œuvre par les animateurs eux-mêmes. Ainsi, l'originalité des pratiques et l'intégration de ces activités dans les projets d'animation cèdent le pas à une uniformisation des pratiques et une déresponsabilisation des pratiquants. Expliquons-nous !

Interdiction et prestation : les deux dérives actuelles

« On n'a pas le droit ! C'est dangereux ! On est responsable ! » Ces phrases deviennent banales dans le monde de l'éducation. Elles acquièrent quasiment force de loi quand il s'agit de la pratique d'activités physiques.

1 VVV initiale de Ville Vie Vacances : dispositif public sous des noms différents depuis 1982, proposant des activités de loisirs aux jeunes des quartiers populaires. Les activités physiques y sont largement utilisées

2 J-sport programme de construction de terrain sportif en accès libre implantés dans les quartiers sensibles.

L'idéologie sécuritaire ambiante entraîne une crainte irraisonnée de l'accident corporel et de ses hypothétiques conséquences juridiques. Les textes réglementant ces activités sont supposés interdire ces pratiques ou les réserver à un encadrement spécialisé. La meilleure manière d'éviter l'accident, et ses conséquences pour l'encadrant, le responsable, l'institution... serait de faire une croix sur ces pratiques dangereuses ou de ne plus les organiser directement. En fait, la situation est plus ouverte qu'on le dit.

Pour le cas particulier des séjours et des accueils de mineurs, ces activités bénéficient même d'une réglementation intelligente qui prend en compte la réalité.

Entre « faites ce que vous voulez ! » et « vous n'avez pas le droit ! », une approche éducative est recherchée. La pratique n'y est pas, à priori, autorisée ou interdite. En bonne intelligence, l'organisation dépend de la situation concrète : qui ? fait quoi ? Ou ? Avec qui ?

Sans détailler davantage les cadres réglementaires, retenons qu'il est ainsi toujours possible de proposer de réelles aventures motrices, individuelles ou collectives, aux publics de l'animation.

Seconde dérive; l'activité physique est trop souvent confiée à des prestataires. L'abus de cette pratique écarte les équipes de l'encadrement de ces activités. Ce recours permanent à des prestataires extérieurs n'est pas sans conséquences pour les lieux de l'animation. Le matériel n'est plus présent sur les équipements, les animateurs ne se forment plus à l'encadrement de ces activités. Peu à peu, le désir d'entreprendre et le savoir-faire se tarissent. Il en est de même pour la réflexion sur ces activités. Les activités physiques deviennent alors l'affaire de spécialistes, de conventions, d'intervenants extérieurs déposant ainsi l'animation d'une famille d'activités historique.

L'animateur deviendra t-il le porteur de pique-nique marchant derrière le moniteur de Son rôle va t-il se réduire à régler les menus problèmes d'intendance, de trajet, d'équipement pendant que le professionnel se consacre aux nobles tâches d'enseignement ou de sécurité !

Nous n'en sommes pas là, peut être, mais soyons vigilants !

Le champ des possibles

Prenons tranquillement le contre-pied du mode de pensée actuelle :

A ceux qui disent : « on n'a pas le droit ! » répondons qu'au contraire nous avons des cadres réglementaire qu'il faut connaître (et non fantasmer). Ces cadres permettent de nombreux projets et aventures maîtrisés.

A ceux qui disent « C'est dangereux ! » répondons que la sécurité n'est réelle que pour celui qui connaît les risques et qui possède les moyens de s'en protéger. A l'illusion de supprimer les dangers (le fameux risque zéro!), nous préférons une éducation qui permette d'accéder progressivement à l'autonomie face au risque.

A ceux qui disent « on est responsables ! » nous répondons que les responsabilités ne sont pas à fuir mais à exercer en connaissance de cause.

Pour contribuer à contrer ces évolutions, il importe de rappeler aux animateurs ainsi qu'à l'ensemble des lieux d'animation que les possibilités d'agir sont réelles.

Sans être spécialiste, l'animateur pour peu qu'il s'y soit un minimum préparé, peut proposer à son public des situations variées, tirées de ces différentes « familles » d'activités physiques. Commençons à établir la liste des activités possibles à proposer :

☑ **Les activités dites de « pleine nature »** : .Famille historique de l'animation, elles sont la base de multiples projets et aventures. Pour l'animateur non spécialiste d'une technique, sont possibles les baignades, les randonnées à pied, à vélo, à roller, la luge et les glissades, les grand jeux, les courses d'orientation, l'escalade sur bloc, les parcours santé...

☑ **Les jeux moteurs individuels ou collectifs** : Grimper, sauter, viser, se cacher, lancer, courir, se balancer se tenir en équilibre, soulever, rouler, danser, glisser, lutter, nager... Des aménagements; la mise à disposition de matériel; les milieux naturels, les équipements sportifs vont favoriser ces activités non structurées. Une multitude d'engins souvent bon marché en seront également des supports efficaces. Concrètement ce sont les jeux des enfants dans une cour de centre de loisirs aménagée ou bien des adolescents dans les gymnases en accès libre pendant les VVV (opérations Ville Vie Vacances) ou encore ceux des familles d'un village vacances.

☑ **Des jeux à règles, traditionnels** : Comme les barres, la sardine, la délo, le badminton,...ils nécessitent une connaissance des règles essentielles et ont l'avantage d'offrir une richesse de situations sans exiger de pré-requis particuliers.

☑ **Des activités corporelles d'expression** : des jeux dansés, du mime, des danses...

☑ **Des activités de cirque**: jonglerie, acrobaties simples, équilibre ...

☑ **Des jeux d'opposition**: combats de coqs, combats simplifiés, lutte au sol, les maîtres du souffle...

☑ **Des sports collectifs adaptés** : foot, basket, volley... Ces activités, souvent plébiscitées, nécessitent le plus souvent d'être adaptées pour pallier au manque de technique ou de capacité d'organisation collective des joueurs. L'animateur doit pouvoir modifier les variables (terrain, nombre de joueurs, qualité du ballon, règles de jeu) sans casser la logique du jeu. Ce qui n'est pas si facile !

☑ **Des activités de tir sur cible** : arcs, lance-pierre, sarbacane

☑ **Des tournois ou « rencontres sportives »** : Il s'agit de construire des situations rassemblant un nombre important de participants pour des rencontres ou des compétitions. Aux animateurs d'inventer les formes pédagogiques : choix des activités, constitution des équipes, système des points, acceptation ou refus possible des défis, élimination... Il y a là un espace d'invention qui permet de se démarquer des modèles compétitifs sportifs institutionnels.

On le voit, la liste est longue ; chaque équipe d'animation peut y puiser en fonction des milieux où elle agit pour construire une offre et faire ainsi une place aux pratiques corporelles.

Comment s'y prendre ?

Selon les publics, les milieux, les activités utilisées, la pratique d'activités revêtira en animation des formes diverses. On n'organise pas de la même manière un tournoi de ping-pong ou une promenade en forêt pour les jeunes d'un FJT, pour les adhérents d'un club de retraités ou pour les enfants d'un centre de loisirs. Il ne s'agit pas uniquement de prendre en compte les différences de capacités physiques. Plus profondément, loin de toute modélisation, il s'agit d'imaginer des « manières de s'y prendre » qui articulent logique de l'activité, caractéristiques

des publics et vocation de l'institution. Construire ainsi ces modalités de pratiques n'est pas simple et demande des compétences d'adaptation et d'innovation.

Quelques formes d'animation sont repérables et peuvent inspirer les animateurs citons :

- **Les aménagements pour activités spontanées** : Il s'agit d'induire l'activité, solitaire ou collective, par l'aménagement des espaces et la mise à disposition de matériel. Cette forme d'animation est trop peu utilisée, c'est pourtant la forme privilégiée pour observer, pour hésiter, pour oser. Les pratiquants y vivent à leur rythme l'apprentissage avec ses essais, erreurs et ses réussites, ils éprouvent le plaisir de la répétition du mouvement. Cette liberté de cadre permet d'inventer des formes de pratiques, des règles éphémères, c'est important à l'époque où les formes ont tendance à se standardiser.

- **Proposer et encadrer des activités** : l'animateur est le déclencheur et le pilote, il organise et rythme la pratique. Cette conduite d'activité permet d'organiser et d'accompagner les découvertes et les apprentissages techniques. En effet, les pratiques corporelles comme toutes pratiques culturelles ne sont donc pas directement accessibles. Elles sont transmises d'humain à humain. L'enthousiasme, le plaisir, la culture du meneur seront alors déterminantes. Les animateurs ont un rôle à jouer, dans la mesure de leurs compétences, pour faire accéder leurs publics à la diversité des formes de pratiques existantes.

- **Les APS support de projets collectifs**: Les randonnées en petits groupes, autonomes ou non, en sont l'illustration la plus connue et sans doute la plus pertinente. Pour autant, elles n'ont pas l'exclusivité. Des projets de spectacles, de compétitions, d'aménagement peuvent aussi s'appuyer sur les activités physiques. Dans ces logiques de projet, les activités physiques peuvent être le but même du projet : gagner le sommet, descendre telle partie de rivière, mais elles peuvent tout aussi bien n'être qu'un moyen pour permettre d'autres buts : aller visiter une région, rencontrer d'autres personnes.

Des pratiques encadrées par des prestataires : Dénoncer les abus de l'achat de prestations ne doit pas conduire l'animation à diaboliser les pratiques achetées à des prestataires. Ce recours à la prestation viendra compléter et diversifier l'offre interne de la structure d'animation. Elles permettent d'accéder à des activités hors des compétences de l'équipe et de bénéficier d'encadrants compétents pour l'initiation technique. Selon leur niveau de responsabilités; les animateurs auront un rôle à jouer pour cadrer la prestation, apporter des informations utiles sur le public à l'encadrant. Ils accompagneront également le public dans la pratique, partageant ainsi la vie du groupe.

L'accompagnement vers des lieux de pratiques publics : Piscine, patinoire; parcours d'accrobranche... sont des lieux publics permettant des pratiques d'animation. En plus d'y amener leurs publics, les animateurs peuvent avoir un rôle à y jouer pour enrichir la pratique et si nécessaire soutenir des personnes en difficulté. Une prise de contact préalable avec les personnels de l'établissement est souhaitable pour favoriser les bonnes relations.

Accompagner des pratiques informelles : Avec la multiplication des terrains sportifs de proximité - terrain en accès libre de basket, skate parc - les animateurs sont parfois en situation d'accompagner des pratiques se déroulant en dehors de toute institution. Il s'agit là d'une excellente occasion de prendre contact et d'entamer une relation avec un groupe.

Quelques principes de conduite pédagogiques pour l'animation d'APS :

Une fois l'activité choisie parmi les possibles et la forme d'animation décidée, ne reste plus qu'à vivre ce moment. Pendant la pratique, l'animateur continue à jouer un rôle important. Pour cerner ce rôle quelques affirmations qui peuvent aider à poser la relation pédagogique de l'animateur dans la menée de ces activités :

- la dimension affective est première : l'animateur doit permettre simultanément de s'engager (d'oser), de respecter les différents niveaux d'implication, de valoriser les réussites
 - maîtriser la pression du groupe, bannir les humiliations, modérer les pressions
 - la recherche de la performance et de l'acquisition technique ne sont pas les seuls buts de la pratique
- rechercher une mise en activité rapide des personnes : explications et consignes réduites au minimum seront apportées progressivement
 - privilégier les techniques qui ne nécessitent pas d'apprentissages structurés préalables
 - permettre des prises de risques mesurées permettant l'accès à l'autonomie
 - l'animateur doit favoriser la découverte
 - permettre la répétition : elle rassure, renforce les apprentissages
 - une fois l'intérêt installé, accompagner les publics vers la complexité
 - utiliser intelligemment le look, l'image sociale de l'activité.

Animateurs ne vous privez pas des APS !

Indépendamment des niveaux de pratique, des effets de modes et des discours idéologiques, les activités physiques se présentent comme un formidable vecteur éducatif. La diversité des émotions, des relations et des acquisitions qu'elles permettent en font un outil particulièrement efficace pour les animateurs. Cette richesse pédagogique doit pouvoir être largement utilisée, c'est pourquoi il est important de rester vigilant contre les dérives sécuritaires qui éloignent les animateurs de l'utilisation de ces activités. Il importe que les animateurs volontaires ou professionnels continuent d'innover et d'inventer des formes de pratiques adaptées à leurs projets et à leurs publics. Les activités physiques ne sont nullement la propriété des institutions sportives. Elles appartiennent au patrimoine culturel de tous.

Philippe SEGRESTAN